

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles

NOR : DEVL1515501A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 425-2, R. 422-79, R. 427-6, R. 427-8, R. 427-13 à R. 427-18, R. 427-21 et R. 427-25 ;

Vu l'arrêté du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone ;

Vu les propositions des préfets ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 2 avril 2015 ;

Vu la consultation du public,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des espèces d'animaux classées nuisibles et les territoires concernés sont fixés, pour chaque département, en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Les conditions de destruction des espèces indigènes d'animaux classés nuisibles sont les suivantes :

1° **La belette (*Mustela nivalis*), la fouine (*Martes foina*), la martre (*Martes martes*) et le putois (*Mustela putorius*)** peuvent être piégés toute l'année, uniquement à moins de 250 mètres d'un bâtiment ou d'un élevage particulier ou professionnel ou sur des terrains consacrés à l'élevage avicole, ou apicole dans le cas de la martre.

Les spécimens de ces espèces peuvent être également piégés à moins de 250 mètres des enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable et sur les territoires des unités de gestion cynégétiques désignés dans le schéma départemental de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de petit gibier chassable qui font l'objet de prédateurs nécessitant la régulation de ces prédateurs.

Ils peuvent être détruits à tir, hors des zones urbanisées, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du code de l'environnement est menacé entre la date de clôture générale et le 31 mars au plus tard et, pour la martre et le putois, dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article R. 422-79 du code de l'environnement, cette autorisation individuelle peut être délivrée à une personne morale délégataire du droit de destruction en application de l'article R. 427-8 de ce même code.

Les destructions par tir ou piégeage de la belette, de la fouine, de la martre et du putois effectuées en application du présent arrêté sont suspendues dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre en application de l'arrêté du 14 mai 2014 susvisé, et ce pendant la durée de ces opérations de lutte préventive ;

2° **Le renard (*Vulpes vulpes*)** peut toute l'année être :

- piégé en tout lieu ;
- déterré avec ou sans chien.

Il peut être détruit à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et le 31 mars au plus tard et au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article R. 422-79 du code de l'environnement, cette autorisation individuelle peut être délivrée à une personne morale délégataire du droit de destruction en application de l'article R. 427-8 de ce même code.

Les destructions par tir, piégeage ou déterrage du renard effectuées en application du présent arrêté sont suspendues dans les parcelles où les opérations de lutte préventive chimique contre les surpopulations de campagnols sont mises en œuvre en application de l'arrêté du 14 mai 2014 susvisé, et ce pendant la durée de ces opérations de lutte préventive ;

3° **Le corbeau freux (*Corvus frugilegus*) et la corneille noire (*Corvus corone corone*)** peuvent être détruits à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du code de l'environnement est menacé entre le 31 mars et le 10 juin et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article R. 422-79 du code de l'environnement, cette autorisation individuelle peut être délivrée à une personne morale délégataire du droit de destruction en application de l'article R. 427-8 de ce même code.

Le tir du corbeau freux peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière.

Le tir dans les nids de corbeaux freux ou dans les nids de corneilles noires est interdit.

Le corbeau freux et la corneille noire peuvent également être piégés toute l'année et en tout lieu. Dans les cages à corvidés, l'utilisation d'appâts carnés est interdite sauf en quantité mesurée et uniquement pour la nourriture des appelants ;

4° **La pie bavarde (*Pica pica*)** peut être détruite à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du code de l'environnement est menacé entre le 31 mars et le 10 juin et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article R. 422-79 du code de l'environnement, cette autorisation individuelle peut être délivrée à une personne morale délégataire du droit de destruction en application de l'article R. 427-8 de ce même code.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères, les vergers, les enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable et sur les territoires des unités de gestion cynégétiques désignés dans le schéma départemental de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de petit gibier chassable qui font l'objet de prédateurs par les pies bavardes nécessitant leur régulation. Le tir dans les nids est interdit.

La pie bavarde peut également être piégée toute l'année dans les zones définies à l'alinéa précédent ;

5° **Le geai des chênes (*Garrulus glandarius*)** peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante et que l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du code de l'environnement est menacé.

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article R. 422-79 du code de l'environnement, cette autorisation individuelle peut être délivrée à une personne morale délégataire du droit de destruction en application de l'article R. 427-8 de ce même code.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien. Le tir dans les nids est interdit.

Le geai des chênes peut également être piégé du 31 mars au 30 juin dans les vergers et du 15 août à l'ouverture générale dans les vergers et les vignobles ;

6° **L'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)** peut être détruit à tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars au plus tard. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'à la date d'ouverture générale de la chasse, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet et dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante et que l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R. 427-6 du code de l'environnement est menacé.

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article R. 422-79 du code de l'environnement, cette autorisation individuelle peut être délivrée à une personne morale délégataire du droit de destruction en application de l'article R. 427-8 de ce même code.

Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraîchères, les vergers et les vignes et à moins de 250 mètres autour des installations de stockage de l'ensilage. Le tir dans les nids est interdit.

L'étourneau sansonnet peut être piégé toute l'année et en tout lieu.

7° La destruction des animaux classés nuisibles peut être faite à l'aide de rapaces utilisés pour la chasse au vol sous réserve du respect des dispositions de l'article R. 427-25 du code de l'environnement et des arrêtés du 10 août 2004 susvisés.

Art. 3. – En cas de capture accidentelle d'animaux n'appartenant pas à une espèce classée nuisible, ces animaux sont immédiatement relâchés.

Art. 4. – L'arrêté du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles est abrogé.

Art. 5. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juin 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,*
P. DELDUC

A N N E X E

Département de l'Ain (01)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : communes de : L'Abergement-Clémenciat, Ceyzériat, Châtillon-sur-Chalaronne, Coligny, Courman-goux, Dompierre-sur-Chalaronne, Dompierre-sur-Veyle, Druillat, Jasseron, Meillonas, Pressiat, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Martin-du-Mont, Salavre, Tossiat, Treffort-Cuisiat, Verjon, Arbigny, Asnières-sur-Saône, Attignat, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Beaupont, Bénny, Béréziat, Bey, Biziat, Boisse, Bourg-en-Bresse, Boz, Buellas, Certines, Chanoz-Châtenay, Chavannes-sur-Reyssouze, Chaveyriat, Chevroux, Condeissiat, Confrançon, Cormoranche-sur-Saône, Cormoz, Courtes, Cras-sur-Reyssouze, Crottet, Cruzilles-lès-Mépillat, Curciat-Dongalon, Curtafond, Dommartin, Domsure, Etrez, Feillens, Foissiat, Garnerans, Gorrevod, Grièges, Illiat, Jayat, Laiz, Lent, Lescheroux, Malafretaz, Mantenay-Montlin, Manziat, Marboz, Marsonnas, Mézériat, Montagnat, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Neuville-les-Dames, Ozan, Péronnas, Perrex, Pirajoux, Polliat, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Replonges, Reyssouze, Saint-André-de-Bâgé, Saint-André-d'Huiri, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Bénigne, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Veyle, Saint-Just, Saint-Laurent-sur-Saône, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Rémy, Saint-Sulpice, Saint-Trivier-de-Courtes, Sermoyer, Servas, Servignat, Sulignat, Thoissey, La Tranclière, Vandeins, Vernoux, Vescours, Vésines, Villemotier, Viriat, Vonnas.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département de l'Aisne (02)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de l'Allier (03)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : communes de : Meillard, Monetay-sur-Allier, Contigny, Verneuil-en-Bourbonnais, Bransat, Saulcet, Louchy-Montfand, Cesset, Montord, Chareil-Cintrat, Fleuriel, Bayet, Deneuille-lès-Chantelles, Chantelle, Fourilles, Etroussat, Barberier, Ussel-d'Allier, Taxat-Senat, Chezelle, Charroux, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Monestier, Naves, Bellenaves, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Begues, Brout-Vernet, Escurolles, Jenzat, Le Mayet-d'Ecole, Monteignet-sur-Andelot, Mazerier, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Pont, Saulzet, Gannat, Chevagnes, Lusigny, Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Toulon-sur-Allier, Yzeure, Cosne-d'Allier, Herisson, Le Brethon, Le Vilhain, Louroux-Bourbonnais, Saint-Caprais, Venas, Vieure, Bessay-sur-Allier, Neurilly-le-Real, Gouise.

Département des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Renard : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Geai des chênes : ensemble du département.

Département des Hautes-Alpes (05)

Renard : ensemble du département sauf les communes de : Le Monétier-les-Bains, La Grave, Villar-d'Arène.

Pie bavarde : communes des cantons de : Chorges, Embrun, Gap 1, Gap 2, Gap 3, Gap 4, Laragne-Montéglin, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Serres, Tallard et Veynes.

Geai des chênes : communes des cantons de : Chorges, Embrun, Gap 1, Gap 2, Gap 3, Gap 4, Laragne-Montéglin, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Serres, Tallard et Veynes.

Département des Alpes-Maritimes (06)

Renard : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de l'Ardèche (07)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : communes de : Alboussière, Alissas, Andance, Annonnay, Ardoix, Arras-sur-Rhône, Baix, Beauchatel, Boffres, Bogy, Boucieu-le-Roi, Boulieu-lès-Annonay, Brossainc, Champagne, Champis, Charmes-sur-Rhône, Charnas, Chateaubourg, Cheminas, Chomerac, Colombier-le-Cardinal, Colombier-le-Jeune, Cornas, Cruas, Davezieux, Eclassan, Etables, Felines, Gilhac-et-Bruzac, Glun, Guilherand-Granges, Lempis, Limony, Mauves, Meysses, Ozon, Peaugres, Peyraud, Plats, Le pouzin, Quintenas, Rochemaure, Roiffieux, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Barthelemy-le-Plain, Saint-Bauzile, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Desirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Jean-de-Muzol, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Lager-Bressac, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Peray, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Saint-Symphorien-sous-Chomerac, Saint-Vincent-de-Barres, Sarraz, Savas, Secheras, Serrières, Soyons, Talencieux, Thorrenc, Touloud, Torunon-sur-Rhône, Vernosc-les-Annonay, Vinzieux, Vion, La-Voulte-sur-Rhône.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département des Ardennes (08)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie Bavarde : communes de : Acy-Romance, Aire, Alincourt, Alland'huy et Sausseuil, Alleux, Amagne, Ambly Fleury, Annelles, Antheny, Aouste, Apremont, Ardeuil et Montfauxelles, Arnicourt, Arreux, Asfeld, Attigny, Aubigny les Pothées, Auboncourt Vauzelles, Auge, Aure, Aussonce, Authe, Autruche, Autry, Auvillers les Forges, Avancou, Avaux, Baalons, Balham, Banogne Recouvrance, Bar les Buzancy, Barbaise, Barby, Bayonville, Beffu et le Morthomme, Belleville et Chatillon sur Bar, Belval, Bergnicourt, Bertoncourt, Biermes, Bignicourt, Blanchefosse et Bay, Blanzay la Salonnaise, Blombay, Bossus les Rumigny, Bouconville, Boulton aux Bois, Bourcq, Bourg Fidèle, Bouvellemont, Brécigny Brières, Brienne sur Aisne, Briellules sur Bar, Briquenay, Brognon, Buzancy, Cauroy, Cernion, Chagny, Challerange, Champigneulle sur Vence, Champigneulle, Champlin, Chappes, Charbogne, Chardeny, Charleville Mézières, Château Porcien, Chatel Chéhéry, Chatelet sur Retourne, Chatelet sur Sormonne, Chaumont Porcien, Chesne, Chesnois Auboncourt, Chevières, Chilly, Chuffilly Roche, Clavy warby, Cliron, Condé les Autry, Condé les Herpy, Contreuve, Cornay, Corny Machéromenil, Coucy, Coulommies et Marqueny, Croix aux Bois, Damouzy, Dommery, Doumely Bégnys, Doux, Draize, Dricourt, Ecaille, Echelle, Ecluy, Ecordal, Estrebay, Etalle, Eteignières, Evigny, Exermont, Fagnon, Faissault, Falaise, Faux, Férée, Flaingues Havys, Fléville, Fligny, Fossé, Fraillécourt, Francheville, Frety, Germont, Girondelle, Givron, Givry, Gomont, Grandchamp, Grandes Armoises, Grandham, Grandpré, Grivy loisy, Gruyères, Gué d'Hossus, Guignicourt sur Vence, Guincourt, Hagnicourt, Ham les moines, Hannappes, Hannogne Saint Rémy, Harcy, Harricourt, Haudrecy, Hauteville, Hauviné, Herpy l'Arlesienne, Houdilcourt, Houldizy, Imecourt, Inaumont, Jandun, Jonval, Juniville, Justine Herbigny, Lalobbe, Lametz, Lancon, Landres et Saint Georges, Launois sur Vence, Laval Morency, Leffincourt, Lépron les Vallées, Liart, Liry, Logny Bogny, Longwé, Lonny, Louvergnys, Lucquy, Machault, Manre, Maranwez, Marby, Marcy, Marlemont, Marquigny, Mars sous Bourcq, Marvaux vieux, Maubert Fontaine, Mazerny, Menil Annelles, Menil Lepinois, Mesmont, Mondigny, Mont Laurent, Mont Saint Martin, Mont Saint Rémy, Montcheutin, Montcornet, Montgon, Monthois, Montigny sur Vence, Montmeillant, Mouron, Murtin et Bogny, Nanteuil sur Aisne, Neuflyze, Neufmaison, Neuville aux Joutes, Neuville Day, Neuville en Tourne A Fuy, Neuville les this, Neuville les wasigny, Neuville lez beaulieu, Neuvizy, Nouart, Novion Porcien, Novy Cheverries, Olizy Primat, Pauvres, Perthes, Petites Armoises, Poilcourt Sydney, Prez, Prix les Mezieres, Puiseux, Quilly, Raillécourt, Regniowez, Remaucourt, Remilly les Pothées, Renneville, Renwez, Rethel, Rilly sur aisne, Rimogne, Rocquigny, Rocroi, Roizy, Romagne, Rouvroy sur Audry, Rubigny, Rumigny, Sabotterie, Saint Clément à Arnes, Saint Etienne à Arnes, Saint Fergeux, Saint Germainmont, Saint Jean aux Bois, Saint Juvin, Saint Lambert et Mont de Jeux, Saint Loup en Champagne, Saint Loup Terrier, Saint Marcel, Saint Morel, Saint Pierre à Arnes, Saint Pierre sur Vence, Saint Quentin le Petit, Saint Remy le Petit, Sainte Marie, Sainte Vaubourg, Saulces Champenoises, Saulces Monclin, Sault les Rethel, Sault Saint Rémy, Sauvillers, Savigny sur Aisne, Séchault, Sécheval, Semide, Semuy, Senuc, Seraincourt, Sery, Seuil, Sévigny la Forêt, Sévigny waleppe, Signy l'Abbaye, Signy le Petit, Sommerance, Son, Sorbon, Sorcy Bauthemont, Sormonne, Sugny, Sury, Suzanne, Sy, Tagnon, Taillette, Taily,

Taizy, Tannay, Tarzy, Termes, Terron sur Aisne, Thenorgues, Thin le Moutier, This, Thour, Thugny Trugny, Touligny, Tourcelles Chaumont, Tournes, Tourteron, Tremblois les Rocroi, Vandy, Vaux Champagne, Vaux les Mouron, Vaux les Rubigny, Vaux Montreuil, Vaux Villaine, Verpel, Verrières, Viel Saint Remy, Vieux les Asfeld, Ville sur Retourne, Villers Devant le Thour, Villers le Tourneur, Voncq, Vouziers, Vrizey, Wagnon, Warcq, Warnecourt, Wasigny, Wignicourt.

Département de l'Ariège (09)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : communes de : Albies, Aleu, Alos, Alzen, Antras, Appy, Argein, Arrien-en-Bethmale, Artigues, Ascou, Aston, Aucazein, Augirein, Aulus-les-Bains, Auzat, Axiat, Ax-les-Thermes, Balacet, Balagueres, Belestia, Bestiac, Bethmale, Biert, Bonac-Irizein, Les-Bordes-sur-Lez, Le Bosc, Bouan, Boussenac, Brassac, Buzan, Carcanières, Castillon-en-Couserans, Caussou, Caychax, Cazavet, Cazenave-Serres-et-Allens, Couflens, Erce, Erp, Esplas-de-Serou, Fougax-et-Barrineuf, Freychenet, Galey, Ganac, Garanou, Genat, Gesties, Goulhier, Gourbit, Ignaux, Illartein, Illier-et-Laramade, Lapege, Larcac, Larnat, Lassus, Le Pla, Le Port, Le Puch, Lercoul, Lesparrou, L'Hospitalet-près-l'Andorre, Lordat, Luzenac, Massat, Mercus-Garrabet, Merens-les-Vals, Miglos, Mijanes, Montagne, Montailhou, Montegut-en-Couserans, Montferrier, Montgauch, Montoulieu, Montsegur, Moulis, Orgeix, Orgibet, Orlu, Ornodac-Ussat-les-Bains, Orus, Oust, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Prat-Bonrepaux, Prayols, Querigut, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Riverenert, Rouze, Saint-Jean-du-Castillonais, Saint-Lary, Saint-Paul-de-Jarrat, Salsein, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Seix, Sem, Senconac, Sentein, Sentenac-de-Serou, Sentenac-d'Oust, Siguer, Sorgeat, Soulan, Suc-et-Sentenac, Tignac, Ustou, Vaychis, Vebre, Verdun, Vernaux, Videssos.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : communes de : Brie, Canté, Gaudiès, La Tour du Crieu, Labatut, Le Carlaré, Le Vernet, Lissac, Ludiès, Mazères, Montaut, Pamiers, Saint-Amadou, Saint-Jean du Falga, Saint-Quirc, Saverdun, Trémoulet, Varilhes, Verniolle, Villeneuve du Paréage, Aigues-Vives, Artigat, Artix, Arvigna, Belloc, Bénagues, Besset, Bézac, Bonnac, Calzan, Camon, Campagne sur Arize, Carla-Bayle, Castéras, Castex, Cazals des Bayles, Cazaux, Cérizols, Coussa, Coutens, Crampagna, Dalou, Daumazan sur Arize, Durfort, Escosse, Esplas, Fabas, Fornex, Gudas, Justiniac, La Bastide de Besplas, La Bastide de Bousignac, La Bastide de Lordat, La Bastide sur L'Hers, Lagarde, Lanoux, Lapenne, Laroque d'Olmes, Le Fossat, Le Peyrat, Lérans, Les Bordes sur Arize, Les Issards, Les Pujols, Lescousse, Lèzat sur Lèze, Limbrassac, Loubaut, Loubens, Madière, Malegoude, Malléon, Manses, Méras, Mirepoix, Monesple, Montbel, Montégut-Plantaurel, Montfa, Moulin-Neuf, Pailhès, Régat, Rieucros, Rieux de Pelleport, Roumengoux, Sabarat, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Sainte-Croix Volvestre, Sainte-Foi, Sainte-Suzanne, Saint-Félix de Rieutord, Saint-Félix de Tournegat, Saint-Julien de Gras-Capou, Saint-Martin d'Oydes, Saint-Michel, Saint-Quentin la Tour, Saint-Victor Rouzaud, Saint-Ybars, Ségura, Sieuras, Tabre, Teilhet, Thouars sur Arize, Tourtrol, Troye d'Ariège, Unzent, Vals, Villeneuve du Latou, Vira, Viviès.

Geai des chênes : communes de : Brie, Canté, Gaudiès, La Tour du Crieu, Labatut, Le Carlaré, Le Vernet, Lissac, Ludiès, Mazères, Montaut, Pamiers, Saint-Amadou, Saint-Jean du Falga, Saint-Quirc, Saverdun, Trémoulet, Varilhes, Verniolle, Villeneuve du Paréage, Aigues-Vives, Artigat, Artix, Arvigna, Belloc, Bénagues, Besset, Bézac, Bonnac, Calzan, Camon, Campagne sur Arize, Carla-Bayle, Castéras, Castex, Cazals des Bayles, Cazaux, Cérizols, Coussa, Coutens, Crampagna, Dalou, Daumazan sur Arize, Durfort, Escosse, Esplas, Fabas, Fornex, Gudas, Justiniac, La Bastide de Besplas, La Bastide de Bousignac, La Bastide de Lordat, La Bastide sur L'Hers, Lagarde, Lanoux, Lapenne, Laroque d'Olmes, Le Fossat, Le Peyrat, Lérans, Les Bordes sur Arize, Les Issards, Les Pujols, Lescousse, Lèzat sur Lèze, Limbrassac, Loubaut, Loubens, Madière, Malegoude, Malléon, Manses, Méras, Mirepoix, Monesple, Montbel, Montégut-Plantaurel, Montfa, Moulin-Neuf, Pailhès, Régat, Rieucros, Rieux de Pelleport, Roumengoux, Sabarat, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Sainte-Croix Volvestre, Sainte-Foi, Sainte-Suzanne, Saint-Félix de Rieutord, Saint-Félix de Tournegat, Saint-Julien de Gras-Capou, Saint-Martin d'Oydes, Saint-Michel, Saint-Quentin la Tour, Saint-Victor Rouzaud, Saint-Ybars, Ségura, Sieuras, Tabre, Teilhet, Thouars sur Arize, Tourtrol, Troye d'Ariège, Unzent, Vals, Villeneuve du Latou, Vira, Viviès.

Département de l'Aube (10)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : communes des cantons de : Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château, Les Riceys, Crenay-près-Troyes, Saint-Lyé, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, et communes de : Buchères, Bréviandes, Saint-Léger-près-Troyes, Moussey, Isle-Aumont, Saint-Thibault, Clerey, Bouranton, Chamoy, Saint-Phal, Montigny-les-Monts, Saint-Germain, Rosières-près-Troyes.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : communes des cantons de : Aix-en-Othe, Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Les Riceys, Saint-André-les-Vergers, Vendevre-sur-Barse, et communes de Barberey-Saint-Sulpice, Macey, Montgueux, Payns, Saint-Lyé, La Villeneuve-au-Chatelot, Monpotier, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuis, Villeneuve-la-Grande.

Etourneau sansonnet : communes des cantons de : Aix-en-Othe, Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Les Riceys, Saint-André-les-Vergers, Vendevre-sur-Barse, et communes de Barberey-Saint-Sulpice,

Macey, Montgueux, Payns, Saint-Lyé, La Villeneuve-au-Chatelot, Monpotier, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Villenauxe-la-Grande.

Département de l'Aude (11)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : communes de : Aunat, Belcaire, Bessède-de-Sault, Le Bousquet, Campagna-de-Sault, Camurac, Comus, Cunozeuls, Escouloubre, Fontanes-de-Sault, La Fajolle, Mazuby, Merial, Montfort-sur-Boulzane, Niort-de-Sault, Puilaurens, Rodome, Roquefort-de-Sault, Sainte-Colombe-sur-Guette, Salvezines.

Corneille noire : ensemble du département sauf les communes de : Albieres, Auriac, Artigues, Arquettes-en-val, Axat, Bessède de sault, Bouisse, Le Bousquet, Cailla, Le Clat, Caunettes en val, Caves, Cunozeuls, Cucugnan, Davejean, Dernacueillette, Duilhac, Escouloubre, Fajac-en-val, Felines Termenes, Feuilla, Fitou, Gincla, Lanet, La Palme, Lairière, Leucate, Labastide en val, Lagrasse, Lapradelle-Puilaurens, La Roque de Fa, Maisons, Mayronnes, Massac, Mouthoumet, Montgaillard, Montjoi, Montlaur, Montfort sur Boulzanne Palairac, Padern, Paziols, Peyriac de mer, Pradelles-en-val, Port la nouvelle, Portel des Corbières, Ribaute, Rieux en val, Rouffiac des Corbières, Roquefort des Corbières, Roquefort de sault, Salza, Ste Colombe-sur-guette, St Martin des puits, St Pierre des champs, Sigean, Servies en val, Soulatgé, Talairan, Taurize en val, Termes, Tuchan, Tourmassan, Treilles, Salvezines, Villar en val, Villetritou, Villeneuve-Termenès, Vignevieille.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département sauf les communes de : Aunat, Belcaire, Bessède-de-Sault, Campagna-de-Sault, Camurac, Comus, Cunozeuls, Escouloubre, Fontanes-de-Sault, La Fajolle, Le Bousquet, Mazuby, Merial, Montfort-sur-Boulzane, Niort-de-Sault, Puilaurens, Rodome, Roquefort-de-Sault, Sainte-Colombe-sur-Guette, Salvezines.

Département de l'Aveyron (12)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département des Bouches-du-Rhône (13)

Renard : ensemble du département.

Fouine : communes de : Aubagne, Auriol, Roquevaire.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département du Calvados (14)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département du Cantal (15)

Renard : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corneille noire : Ensemble du département à l'exception des communes de Apchon, Collandres, Menet, Riomès-Montagnes, Saint-Etienne-de-Chomeil, Saint-Hippolyte, Trizac, Valette, Albepierre-Bredons, Celles, Chalinargues, La Chapelle-d'Alagnon, Chastel-sur-Murat, Chavagnac, Cheylade, Le Claux, Diennes, Laveissenet, Laveissière, Lavignerie, Murat, Neussargues-Moissac, Virargues.

Pie bavarde : communes de : Andelat, Cezens, Cussac, Laveissenet, Les ternes, Paulhac, Paulhenc, Pierrefort, Neuveglise, Roffiac, Sainte-Marie, Sériers, Tanavelle, Valuejols.

Département de la Charente (16)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Charente-Maritime (17)

Renard : ensemble du département sauf la commune d'Ile-d'Aix.

Fouine : ensemble du département à l'exception des communes de : L'Ile-d'Aix, Les-Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Ars-en-Ré, Loix, La Couarde-sur-Mer, Saint-Martin-de-Ré, Le Bois-Plage-en-Ré, La Flotte, Sainte-Marie-de-Ré, Rivedoux-Plage.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Cher (18)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : communes de : Achères, Allogny, Arçay, Arcomps, Ardenais, Argent-sur-Sauldre, Arpheuilles, Assigny, Aubinges, Aubigny-sur-Nère, Augy-sur-Aubois, Azy, Bannay, Bannegon, Barlieu, Beddes, Berry-Bouy, Bessais-le-Fromental, Blancafort, Blet, Boulleret, Brécly, Brinay, Brinon-sur-Sauldre, Bué, Cerbois, Chambon, Charenton-du-Cher, Châteaumeillant, Châteauneuf-sur-Cher, Chéry, Chezal-Benoît, Civray, Clémont, Colombiers, Coust, Couy, Crézancy-en-Sancerre, Croisy, Crosses, Cuffy, Culan, Dampierre-en-Crot, Dampierre-en-Graçay, Drevant, Dun-sur-Auron, Ennordres, Epineuil-le-Fleuriel, Etréchy, Faverdines, Feux, Fussy, Gardefort, Garigny, Genouilly, Germigny-l'Exempt, Givardon, Graçay, Henrichemont, Humbligny, Ids-Saint-Roch, Ineuil, Ivoy-le-Pré, Jalognes, Jars, Jussy-Champagne, La Celette, La Celle, La Celle-Condé, La Chapelle-d'Angillon, La Chapelotte, La Guerche-sur-l'Aubois, La Perche, Lazenay, Le Chautay, Le Noyer, Le Subdray, Les Aix-d'Angillon, Léré, Levet, Loye-sur-Arnon, Lunery, Lury-sur-Arnon, Maisonnais, Marçais, Massay, Meillant, Menetou-Râtel, Menetou-Salon, Ménétréol-sous-Sancerre, Ménétréol-sur-Sauldre, Méreau, Méry-ès-Bois, Montigny, Montlouis, Morlac, Morogues, Nérondes, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-Deux-Clochers, Neuvy-le-Barrois, Orcenais, Orval, Parassy, Pigny, Plou, Précy, Presly, Preuilly, Préveranges, Quantilly, Quincy, Reigny, Rezay, Rians, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Saint-Amand-Montrond, Saint-Baudel, Saint-Céols, Saint-Christophe-le-Chaudry, Saint-Denis-de-Palin, Saint-éloy-de-Gy, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Sainte-Solange, Sainte-Thorette, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Saint-Hilaire-en-Lignières, Saint-Jeanvrin, Saint-Laurent, Saint-Loup-des-Chaumes, Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Maur, Saint-Palais, Saint-Pierre-les-Bois, Saint-Pierre-les-étieux, Saint-Priest-la-Marche, Saint-Satur, Saint-Saturnin, Saint-Vitte, Saligny-le-Vif, Sancerre, Santranges, Saulzais-le-Potier, Savigny-en-Sancerre, Sidiailles, Soulangis, Soye-en-Septaine, Subigny, Sury-en-Vaux, Sury-ès-Bois, Tendron, Thauvenay, Thénieux, Uzay-le-Venon, Vailly-sur-Sauldre, Vasselay, Veaugues, Venesmes, Verdigny, Vereaux, Vernais, Vesdun, Vierzon, Vignoux-sous-les-Aix, Vignoux sur Barangeon, Villecelin, Villegenon, Vinon.

Département de la Corrèze (19)

Renard : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département de la Haute-Corse (2B)

Renard : ensemble du département.

Département de la Côte-d'Or (21)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département des Côtes-d'Armor (22)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : communes de : Canihuel, Gouarec, Laniscat, Plouguernével, Plounévez-Quintin, Saint-Gelven, saint Nicolas du Pelem, Sainte Tréphine, Saint Ygeaux, Dolo, Penguiny, Saint-Glen, Trébry, Lantic, Maël-Pestivien, La Malhoure, Moncontour, Plémy, Trédaniel, Plerneuf, Plussulien, Tréduder.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département de la Creuse (23)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corneille : ensemble du département.

Département de la Dordogne (24)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Doubs (25)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département de la Drôme (26)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : communes des cantons de : Saint-Vallier, Drôme des collines, Tain-l'Hermitage, Romans sur Isère, Bourg de Péage, Valence-1, Valence-2, Valence-3, Valence-4, Lorient sur Drôme, Crest à l'exception des communes de Gigors, Lozeron, Plan de Baix et Omblèze, Montélimar-1, Montélimar-2, Dieulefit, Grignan, Le Tricastin, et les communes de : Chatuzange-le-Goubet, Marches, Besayes, Saint-Vincent-la-Commanderie, Barbières, Rochefort-Samson, Beauregard-Baret, Jaillans, Hostun, Eymeux, La Baume d'Hostun, Saint-Nazaire-en-Royans, Rochechinard, La Motte-Fanjas, Saint-Thomas-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans, Oriol-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel et Sainte-Eulalie-en-Royans.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : communes des cantons de : Saint-Vallier, Drôme des collines, Tain-l'Hermitage, Romans sur Isère, Bourg de Péage, Valence-1, Valence-2, Valence-3, Valence-4, Lorient sur Drôme, Crest, Montélimar-1, Montélimar-2, Dieulefit, Grignan, Le Tricastin, les communes de : Chatuzange-le-Goubet, Marches, Charpey, Besayes, Saint-Vincent-la-Commanderie, Barbières, Rochefort-Samson, Beauregard-Baret, Jaillans, Hostun, Eymeux, La Baume d'Hostun, Saint-Nazaire-en-Royans, Rochechinard, La Motte-Fanjas, Saint-Thomas-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans, Oriol-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Le Chaffal, Léoncel, Bouvante, Sainte-Eulalie-en-Royans et Echevis, Saint-Maurice-sur-Eygues, Vinsobres, Mirabel-aux-Baronnies, Piégon, Nyons, Châteauneuf-de-Bordette, Venterol, Aubres, Montaulieu, Les Pilles, Curnier, Condorcet, Eyroles, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Valouse et Chaudbonne.

Département de l'Eure (27)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département d'Eure-et-Loir (28)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département du Finistère (29)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Gard (30)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Haute-Garonne (31)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : communes de : Antichan-de-Frontignes, Antignac, Arbas, Arguenos, Argut-Dessous, Arlos, Artigue, Aspet, Bachos, Bagnères-de-Luchon, Baren, Benque-Dessous-et-Dessus, Bezins-Garraux, Binos, Bourg-d'Oueil, Boutx, Burgalay, Castillon-de-Larboust, Cathervielle, Caubous, Cazaril-Laspenes, Cazaux-Layrisse, Cazeaux-de-Larboust, Chaum, Chein-Dessus, Cier-de-Luchon, Cierp-Gaud, Cires, Fos, Fougaron, Franczal, Fronsac, Frontignan-de-Comminges, Genos, Gouaux-de-Larboust, Gouaux-de-Luchon, Guran, Herran, Jurvielle, Juzet-de-Luchon, Juzet-d'Izaut, Lege, Lez, Marignac, Mayregne, Melles, Milhas, Montcaup, Montauban-de-Luchon, Moustajon, Oo, Portet-d'Aspet, Portet-de-Luchon, Razecueille, Saccourvielle, Saint-Aventin, Saint-Beat, Saint-Mamet, Saint-Paul-d'Oueil, Sauveterre-de-Comminges, Sengouagnet, Sode, Urau.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département à l'exception des communes du canton de Bagnères-de-Luchon.

Département du Gers (32)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Gironde (33)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : Communes des cantons de : Nord-Medoc, Sud-Medoc, Andernos-les-Bains, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Landes-des-Graves, La Brède, Sud-Gironde, et communes de : Auros, Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Brannens, Brouqueyran, Castillon-de-Castets, Coimères, Lados, Pondauret, Puybarban, Savignac, Sigalens, Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Eyrans, Marcillac, Pleine-Selve, Reignac, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Palais, Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Gênerac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Vivien-de-Blaye, Saint-Yzan-de-Soudiac, Saugon, Bayas, Bonzac, Guîtres, Lagorce, Lapouyade, Maransin, Sablons, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Savignac-de-l'Isle, Tizac-de-Lapouyade, Abzac, Camps-sur-l'Isle, Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes-et-Chalaures, Le Fieu, Les Peintures, Porchères, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de l'Hérault (34)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : communes de : Abeilhan, Adissan, Agde, Alignan-du-Vent, Aniane, Aspiran, Aumes, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bassan, Belarga, Bessan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Bouzigues, Cabrières, Campagnan, Candillargues, Canet, Capestang, Castelnau-de-Guers, Caux, Cazouls—d'Hérault, Cazouls-les-Béziers, Cers, Colombiers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Fabregues, Florensac, Fontes, Frontignan, Gigan, Gignac, Juvignac, Lagamas, Lansargues, Lattes, Laverune, Lespignan, Lezignan-la Cebe, Lieuran-Cabrières, Lieuran-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Loupian, Lunel, Lunel-Viel, Maraussan, Marseillan, Marsillargues, Mauguio, Maureilhan, Meze, Mireval, Montady, Montagnac, Montbazin, Montblanc, Montels, Montpellier, Mudaison, Mezipignan-l'Eveque, Nissan-Lez-Enserune, Nizas, Palavas-les Flots, Paulhan, Peret, Perols, Pezenas, Pignan, Pinet, Plaisan, Poilhes, Pomerols, Popian, Portiragnes, Le Pouget, Poussan, Pouzols, Puilacher, Puimisson, Puissalicon, Sant-Abndré-de-Sangonis, Saint-Aunes, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Vedas, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pezan, Saint-Pargoire, Saint-Pons-de-Mauchiens, Saint-Thibery, Saussan, Sauvian, Serignan, Servian, Sète, Thezan-les-Béziers, Tourbes, Tressan, Usclas-d'Hérault, Valras-Plage, Valros, Vendémian, Vendres, Vias, Villeneuve-les-Béziers, Villeneuve-les Maguelone, La-Grande-Motte, Agones, Les Aires, Arboras, Assas, Autignac, Nabeau-Boudoux, Baillargues, Beaulieu, Bedarieux, Berlou, Boisseron, Boisset, La Boissière, Le Bosc, Le Bousquet-d'Orb, Brenas, Brignac, Buzinargues, Campagne, Carlencas-et-Levas, Castries, Causses-et-Veyran, Cazedarnes, Cazilhac, Cebazan, Celles, Cessenon-sur-Orb, Ceyras, Clapiers, Claret, Clermont-L'Hérault, Colombières-sur-Orb, Creissan, Cruzy, Dio-et-Valquières, Faugères, Ferrières-Poussarou, Fontanes, Fos, Fouzilhon, Fozières, Gabian, Galargues, Ganges, Garrigues, Gornies, Grabels, Guzargues, Herepain, Jacou, Joncels, Jonquières, La coste, Lamalou-les-bains, Laroque, Laurens, Lauret, Lavallette, Liausson, Lodève, Lunas, Magalas, Margon, Les Matelles, Merifons, Mons, Montaud, Montesquieu, Montferrer-sur-Lez, Montoulieu, Montpeyroux, Moules-et-Beaucels, Moureze, Murviel-les-Beziers, Nebian, Neffies, Octon, Olargues, Ohmet-et-Villecun, Pailhes, Pardailhan, Pezenes-les-Mines, Pierrerue, Le-Poujol-sur-Orb, Poujols, Pouzolles, Le

Pradal, Prades-le-Lez, Prades-sur-Vernazobre, Premian, Le Puech, Puisserguier, Quarante, Restinclières, Rieussec, Roquebrun, Roquessels, Roujan, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Bres, Saint-Chinian, Saint-Christol, Saint-Clement-de-Riviere, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Drezery, Saint-Etienne-d'Albagnan, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Felix-de-Lodez, Saint-Gely-du-Fesc, Saint-Genies-des-Mourgues, Saint-Genies-de-Fontedit, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Guiraud, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cucules, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Mathieu-de-Treviers, Saint-Privat, Saint-Saturnin-de-Lucian, Saint-Series, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Saint-Vincent-d'Olargues, Salasc, Saturargues, Saussines, Sauteyrargues, Soubes, Soumont, Sussargues, Taussac-la-Billière, Teyran, La-Tour-sur-Orb, Le Triadou, Usclas-du-Bosc, Vacquieres, Vailhan, Valergues, Valflaunes, Valmascles, Vendargues, Verargues, Vieussan, Villemagne-l'Argentière, Villeneuve, Villetelle.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département d'Ille-et-Vilaine (35)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département de l'Indre (36)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département d'Indre-et-Loire (37)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de l'Isère (38)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département à l'exclusion des communes de : Allemont, Auris-en-Oisans, Besse-en-Oisans, Chantelouve, Clavans-en-Haut-Oisans, Entraigues, Huez, La Garde, La Morte, Lavalens, Le Bourg-d'Oisans, Le Freney-d'Oisans, Le Périer, Livet-et-Gardet, Mizoen, Mont-de-Lans, Orris-en-Rattier, Ornon, Oulles, Oz-en-Oisans, Saint-Christophe-en-Oisans, Valbonnais, Valjouffrey, Vaujany, Venosc, Villard-Notre-Dame, Villard-Reculas.

Corbeau freux : communes des cantons de : Bièvre, Bourgoin Jallieu, Chartreuse-Guiers, Charvieu Chavagneux, Le Grand Lemps, L'Isle d'Abeau, Morestel, Roussillon, La Tour du Pin, Tullins, La Verpillère, Vienne 1, Vienne 2, Voiron, et communes de : Saint Maximin, Pontcharra, Le Cheylas, Moretel de Mailles, Chapareillan, Barraux, La Voisière, La Flachère, Sainte Marie d'Alloix, Saint Vincent de Mercuze, Le Touvet, La Terrasse, Lumbin, Crolles, Bernin, Saint Nazaire les Eymes, Saint Ismier, Biviers, Montbonnot Saint Martin, Corenc, Meylan, La tronche, Saint Martin d'Hères, Venon, Gières, Murianette, Domène, Le Versoud, Saint Jean le Vieux, Villard Bonnot, Froges, Le Champ Pré Froges, Hurières, Tencin, Goncelin, Veurey Voroize, Noyarey, Sassenage, Fontaine, Seyssinet Parizet, Seyssins, Claix, Poisat, Bresson, Herbeys, Brié et Angonnes, Jarrie, Champagnier, Montchaboud, Varcès-Allières-et-Risset, Champ sur Drac, Saint Paul de Varcès, Vif, Saint Georges de Commiers, Notre Dame de Commiers, Saint Martin de la Cluze, Avignonnet, Miribel Lanchatre, Sinard, Monestier de Clermont, Saint Guillaume, Saint Paul les Monestier, Roissard, Treffort, Saint Martin de Clelles, Saint Michel les Portes, Chichilianne, Clelles, Le Percy, Monestier du Percy, Saint Maurice en Trièves, Lalley, Lavars, Cornillon en Trièves, St Jean d'Hérans, St Sébastien, Cordéac, Mens, Saint Baudille-et-Pipet, Prébois, Tréminis.

Corneille noire : ensemble du département.

Département du Jura (39)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département à l'exception des communes de : Arsure-Arsurette, Avignon-les-Saint-Claude, Baresia-sur-l'Ain, Bief-des-Maisons, Bief-du-Four, Billecul, Bonlieu, Bourg-de-Sirod, Censeau, Ciernebaud, Champagnole, Chancia, Charchilla, Charency, Château-des-Prés, Chatel-de-Joux, Chatelneuf, Chaux-des-Crotenay, Chaux-des-Prés, Chevrotaine, Cize, Clairvaux-les-Lacs, Cognat, Communailles-en-Montagne,

Conte, Coyron, Crans, Crenans, Cuttura, Cuvier, Denezières, Doye, Entre-Deux-Monts, Equevillon, Esserval-Combe, Esserval-Tartre, Etival, Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Fontenu, Fort-du-Plasne, Fraroz, Gillois, Grande-Rivière, Hautecour, Jeur, La Chaumusse, La-Chaux-du-Dombief, La Favière, La Frasnée, La Latette, La Rixouse, Lac-des-Rouges-Truites, Lavans-les-Saint-Claude, Le Frasnois, Le Larderet, Le Latet, Le Vaudioux, Lect, Lent, Les Chalesmes, Les Crozets, Les nans, Les Piards, Les Planches-en-Montagne, Lescheres, Lezat, Longcochon, Loulle, Maisod, Martigna, Menetrux-en-Joux, Meussia, Mieges, Mignovillard, Moirans-en-Montagne, Molpre, Montcusel, Mournans-Charbonny, Moutoux, Nozeroy, Onglières, Pillemoine, Plenise, Plenisette, Ponthoux, Pratz, Prenovel, Ravirolles, Rix, Saffloz, Saint-Germain-en-Montagne, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Saint-Lupicin, Saint-Maurice-Crillat, Saint-Pierre, Sapois, Saugeot, Sirod, Songeson, Soucia, Syam, Thoiria, Uxelles, Villard-sur-Bienne, Villard-d'Heria, Bellecombe, Bellefontaine, Bois-d'Amont, Chassal, Choux, Coiserette, Coyrière, La Mouille, la Pesse, Lajoux, Lamoura, Larrivoire, Lavancia-Epercy, Les Bouchoux, Les Molunes, Les Moussières, Les Rousses, Longchaumois, Molinges, Morbier, Morez, Premanon, Rogna, Saint-Claude, Septmoncel, Vaux-les-Saint-Claude, Villard-Saint-Sauveur, Viry, Vulvoz.

Corneille noire : ensemble du département.

Département des Landes (40)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département de Loir-et-Cher (41)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Loire (42)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Haute-Loire (43)

Renard : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département de la Loire-Atlantique (44)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Putois : communes de : Aigrefeuille-sur-Maine, Barbechat, Le Bignon, La Boissière-du-Doré, Boussay, La Chapelle-Basse-Mer, La Chapelle-Heulin, Château-Thébaud, Clisson, Geneston, Getigne, Gorges, la Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Montbert, Mouzillon, Le Pallet, La Planche, La Regrippière, La Remaudière, Remouille, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Julien-de-Concelles, Sainte-Lumine-de-Clisson, Vallet, Vieilleville, Besne, Bouee, Cheix-en-Retz, Cordemais, Corsept, Coueron, Donges, Frossay, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Le Pellerin, Malville, Montoir-de-Bretagne, Paimboeuf, Prinquiau, Rouans, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Nazaire, Saint-Viaud, Savenay, Trignac, Vue, Arthon-en-Retz, Bouaye, Brains, Chauve, Chéméré, La Chevrolière, La Limouzinière, La Marne, La Plaine-sur-Mer, Pont-Saint-Martin, Pornic, Port-Saint-Père, Prefailles, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Colomban, Saint-Hilaire-de-Chaleons, Saint-Leger-les-Vignes, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Meme-le-Tenu, Saint-Michel-Chef-Chef, Saint-Père-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Sainte-Pazanne.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Loiret (45)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.
Martre : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Lot (46)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.

Département de Lot-et-Garonne (47)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Lozère (48)

Renard : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.

Département de Maine-et-Loire (49)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Martre : communes des cantons de : Beaufort-en-Vallée et Longué-Jumelles.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Manche (50)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Marne (51)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Haute-Marne (52)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Mayenne (53)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.

Département de Meurthe-et-Moselle (54)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : communes des cantons de Mont-Saint-Martin, Pays de Briey, Jarny, Nord-toulois, Toul, Entre Seille et Meurthe, Meine au Saintois, Grand Couronné, Lunéville 1, Lunéville 2, Baccarat.

Département de la Meuse (55)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département du Morbihan (56)

Renard : ensemble du département à l'exception des îles morbihannaises.

Fouine : ensemble du département à l'exception des îles morbihannaises.

Martre : ensemble du département à l'exception des îles morbihannaises.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Moselle (57)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Belette : communes des cantons de : Algrange, Yutz, Thonville, Hayange, Fameck, Metzervisse, Bouzonville, Rombas, le sillon Mosellan, le Pays-Messin, Boulay-Moselle, Metz 1, Metz 2, Metz 3, Les Coteaux de Moselle, Montigny-les-Metz, Faulquemont, Saint Avold, Sarralbe, Le Saulnois et communes de : Amelecourt, Angevilliers, Benestroff, Berthelming, Bertrange, Bezange-la-petite, Bidestroff, Blanche-Eglise, Bliesbruck, Blies-Ebersing, Breidenbach, Budling, Cattenom, Chesny, Conde-Northen, Corny-sur-Moselle, Distroff, Donjeux, Epping, Erching, Feves, Fletrange, Fleury, Flevy, Fontoy, Gros-Rederching, Grostenquin, Val-de-Bride, Basse-Ham, Hauconcourt, Haut-Clocher, Hombourg-Budange, Illange, Jury, Koenigsmacker, Kuntzig, Laudrefang, Lemud, Lezey, Louvigny, Lucy, Maizieres-les-Vic, Manom, Marly, Mecleuves, Menskirch, Momerstroff, Oberdorff, Pagny-les-goins, Pontoy, Pouilly, Rezonville, Rolbing.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Nièvre (58)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Nord (59)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département à l'exception des communes de : Allennes-les-marais, Villeneuve-d'Ascq, Annœuillain, Anstaing, Attiches, Aubers, Avelin, Baisieux, La Bassée, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Bondues, Camphin-en-Carembault, Capinghem, Carnin, Chemy, Chereng, Croix, Don, Emmerin, Englos, Ennetieres-en-Weppes, Ennevelin, Erquinghem-le-sec, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Fromelles, Gondecourt, Hallennes-lez-Haubourdin, Hantay, Haubourdin, Hem, Herlies, Herrin, Houplin-Ancoisne, Illies, Lambersart, Lannoy, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lompret, Loos, Lys-lez-Lannoy, La Madeleine, Le Maisnil, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-lille, Marquillies, Mons-en-Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, La Neuville, Noyelles-les-Seclin, Ostricourt, Perenchies, Peronne-en-Melantois, Phalempin, Premesques, Provin, Quesnoy-sur-Deule, Radinghem-en-Weppes, Ronchin, Roncq, Roubaix, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin-en-Melantois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Thumeries, Toufflers, tourcoing, Tourmignies, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Wahagnies, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wicres, Willems.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département à l'exception des communes de : Abancourt, Aniche, Anneux, Arleux, Aubencheul-au-Bac, Auberchicourt, Aubigny-au-Bac, Avesnes-les-Aubert, Avesnes-le-Sec, Awoingt, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, beauvois-en-Cambresis, Bethencourt, Bevillers, Blecourt, Bouchain, Boursies, Boussières-

en-Cambrésis, Brunemont, Bugnicourt, Cagnocles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Cantin, Carnières, Cattenieres, Caudry, Caullery, Cauroir, Crevecoeur-sur-Escaut, Cuvillers, Deheries, Doignies, Emerchicourt, Erchin, Escaudoewres, Esnes, Estournel, Estrees, Eswars, Etrun, Fechain, Ferin, Flesquières, Fontaine-au-Pire, Fontaine-Notre-Dame, Fressain, Fressies, Goeulzin, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Hamel, Haspres, Haynecourt, Hem-Lenglet, Honnecourt-sur-Escaut, Hordain, Iwuy, Lecluse, Lesdain, Lieu-Saint-Amand, Ligny-Haucourt, Malincourt, Marcoing, Marq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, Masnieres, Mastaing, Moeuvres, Monche-court, Naves, Neuville-Saint-Remy, Neuville-sur-Escaut, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Paillencourt, Proville, Quievy, Raillencourt-Sainte-Olle, Ramillies, Ribecourt-la-Tour, Rieux-en-Cambrésis, Roucourt, Les-Rues-des-Vignes, Rumilly-en-Cambrésis, Saily-lez-Cambrai, Saint-Aubert, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Sain-Waast-en-Cambrésis, Sancourt, Seranvillers-Forenville, Thun-l'Eveque, Thun-Saint-Martin, Tilloy-lez-Cambrai, Villers-au-Tertre, Villers-en-Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Outreaux, Villers-Plouich, Walincourt-Selvigny, Wambaix, Wasne-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.

Département de l'Oise (60)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de l'Orne (61)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département du Pas-de-Calais (62)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Putois : ensemble du département à l'exception des communes de : Ardres, Les Attaques, Audruicq, Calais, Clairmarais, Coulogne, Guemps, Houlle, Marck, Muncq-Nieurlet, Nielles-les-Ardres, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerke, Oye-Plage, Polincove, Recques-sur-Hem, Ruminghem, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer, Saint-Omer-Capelle, Saint-Tricat, Sangatte, Serques, Tilques, Vieille-Eglise, Andres, Autingues, Balinghem, Bonningues-les-Calais, Bouquehaut, Bremes, Caffiers, Campagne-les-Guines, Clerques, Coquelles, Escalles, Frethun, Guines, Hames-Boucres, Havelinghen, Landrethun-le-Nord, Landrethun-les-Ardres, Louches, Nielles-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guines, Rodelinghem, Saint-Inglevert, Zouafques, Zutkerque, Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Berck, Camiers, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cucq, Dannes, Etaples, Groffliers, Merlimont, Rang-du-Fliers, Saint-Aubin, Saint-Josse, Le Touquet, Verton, Waben, Aix-en-Issart, Attin, Aubin-Saint-Vaast, Beaumerie-Saint-Martin, Beaurainville, Bernieulles, Beutin, Boisjean, Boubiers-les-Hesmond, Brevillers, Brexent-Enocq, Brimeux, Buire-le-Sec, La Calotterie, Campagne-les-Hesdin, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Capelle-les-Hesdin, Caumont, Cavron-Saint-Martin, Cheriennes, Contes, Cormont, Douriez, Ecuire, Estrée, Estréelles, Fonatines-l'Etalon, Frencq, Fressin, Gennes-Ivergny, Gouy-Saint-André, Guigny, Guisy, Hesdin, Hesmond, Huby-Saint-Leu, Inxent, Labroye, Lebiez, Lefaux, Lepine, Lespinoy, La Loge, Loisons-sur-Crequoise, Longvillers, La Madelaine-sous-Montreuil, Maintenay, Marant, Marconne, Marconnelle, Marenla, Maresquel-Ecquemecourt, Maresville, Marles-sur-Canche, Montcavrel, Montreuil, Mouriez, Nempont-Saint-Firmin, Neuville-sous-Montreuil, Offin, Bouin-Plumois, Le-Quesnoy-en-Artois, Raye-sur-Authie, Recques-sur-Courses, Regnaulville, Roussent, Royon, Sainte-Austreberthe, Saint-Denois, Saint-Remy-au-Bois, Saulchoy, Sempy, Sorrus, Tigny-Noyelle, Tollent, Tortefontaine, tubersent, Wailly-Beaucamp, Wambercourt, Busnes, Calonne-La Lys, La Couture, Essars, Festubert, Fleurbaix, Guarbecque, Laventie, Lestrem, Locon, Neuve-Chapelle, Richebourg, Robecq, Saily-La Lys, Saint-Floris, Saint-Venant, Vieille-Chapelle.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département du Puy-de-Dôme (63)

Renard : ensemble du département à l'exception des communes de : Aveze, Besse-et-Saint-Anastaise, Bourg-Lastic, Briffons, Chambon-sur-Lac, Compains, Egliseneuve-d'Entraigues, Espinhal, Herment, Heume-L'Eglise, La Bourboule, Labessette, Laqueuille, Larodde, Lastic, Le Mont-Dore, Messeix, Murat-le-Quaire, Murol, Perpezat, Prondines, Saint-Diery, Saint-Germain-Pres-Herment, Saint-Julien-Puy-Laveze, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Sauves-d'Auvergne, Saint-Sulpice, Saint-Victor-la-Rivière, Sauvagnat, Savennes, Singles, Tauves, Tortebeze, Valbelex, Verneugheol.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département des Pyrénées-Atlantiques (64)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.

Martre : communes des cantons de : Ustaritz-Vallée-de-la-Nive-et-de-la-Nivelle, Baïgora-et-Mondarain, Pays-de-Bidache-Amikuze-et-Ostibarre, Montagne-basque, Oloron-Sainte-Marie 1, Oloron-Sainte-Marie 2, Ouzom-Gave-et-rives-du-Neez, Vallée-de-l'Ousse-et-du-Lagoin, Billère-et-Côteaux-de-Jurançon, Pau 1, Pau 2, Pau 3, Pau 4, Pays-de-Morlaàs-et-du-Montanérès, Lescar-Gaves-et-Terres-du-Pont-long, Artix-et-Pays-Soubestre, Le-Cœur-de-Béarn, Orthez-et-Terres-des-Gaves-et-du-Sel.

Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département des Hautes-Pyrénées (65)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.

Martre : communes de : Adervielle-Pouchergues, Ancizan, Aragnouet, Arbeost, Arcizans-Avant, Arcizans-Dessus, Ardengost, Arras-en-Lavedan, Arreau, Arrens-Marsous, Artalens-Souin, Aspin-Aure, Asque, Aste, Aucun, Aulon, Avajan, Azet, Bagnères-de-Bigorre, Banios, Baretges, Bareilles, Barrancoueu, Bazus-Aure, Beaucens, Beaudan, Betpouey, Beyrede-Jumet, Borderes-Louron, Bun, Cadeac, Camous, Campan, Camparan, Cauterets, Cazarilh, Cazaux-Frechet-Anerans-Camors, Cheze, Ens, Esbareich, Esparros, Estaing, Ferrere, Ferrieres, Frechet-Aure, Gavarnie, Gazost, Gedre, Genos, Germ, Germs-sur-l'Oussouet, Gouaux, Grailhen, Grezian, Grust, Guchan, Guchen, Heches, Ilhet, Jezeau, Lancon, Loudenvielle, Luz-Saint-Sauveur, Mauleon-Barousse, Mont, Nistos, Ris, Sailhan, Saint-Lary-Soulan, Saint-Pastous, Saint-Pe-de-Bigorre, Salechan, Saligos, Salles, Sarrancolin, Sazos, Segus, Seich, Sers, Sost, Soulom, Tramezaignes, Viella, Vielle-Aure, Vielle-Louron, Vier-Bordes, Villelongue, Viscos, Vizos.

Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département des Pyrénées-Orientales (66)

Renard : ensemble du département.

Martre : communes de : Les Angles, Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades, Ayguatebia-Talau, Baillestavy, Bolquere, Canaveilles, Casteil, Caudie-de-Conflent, Clara, Dorres, Err, Escaro, Estoher, Eyne, Fenouillet, Fillols, Fontpedrouse, Fontrabiouse, Font-Romeu-Odeillo-Via, Formigueres, Jujols, La Bastide, La Llagonne, Latour-de-Carol, Le Tech, Llo, Mantet, Matemale, Mosset, Nohedes, Nyer, Olette, Osseja, Palau-de-Cerdagne, Planes, Porta, Porté-Puymorens, Prats-de-Mollo-la-Preste, Puyvalador, Py, Rabouillet, Railleu, Real, Saint-Pierre-Dels-Forcats, Sansa, Sauto, Serdinya, Taurinya, Thues-entre-Valls, Urbanya, Valcebollère, Valmanya, Vernet-les-Bains, Vira.

Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Bas-Rhin (67)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Haut-Rhin (68)

Renard : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.

Département du Rhône et métropole de Lyon (69)

Renard : ensemble du département et de la métropole.
Fouine : ensemble du département et de la métropole.
Corbeau freux : ensemble du département et de la métropole.
Corneille noire : ensemble du département et de la métropole.

Pie bavarde : communes de : Albigny-sur-Saône, Alix, Amberieux, Ampuis, Anse, Ardillats, Arnas, Aveize, Avenas, Bagnols, Beaujeu, Belleville, Belmont, Bessenay, Bibost, Blace, Bois-d'Oingt, Breuil, Brignais, Brindas, bron, Brullioles, Brussieu, Bully, Cailloux-su-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Cercie, Chambost-Longessaigne, Chamelet, Chmapgne-au-Mont-d'Or, Chapelle-sur-Coise, Chaponnay, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charentay, Charly, Charnay, Chassagny, Chasselay, Chassieu, Chassieu, Chatillon-d'Azergues, Chaussan, Chassay-d'Azergues, Chenas, Cheres, Chessy, Chevinay, Chiroubles, Civrieux-d'Azergues, Cogny, Coise, Collonges-au-Mont-d'Or, Colombier-Saugnieu, Communay, Condrieu, Corbas, Corcelles-en-Beaujeulais, Courzieu, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Decines-Charpieu, Denice, Dommartin, Drace, Duerne, Echalas, Ecully, Emeringes, Eveux, Feyzin, Fleurie, Fleurieu-sur-Saone, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saone, francheville, Frontenas, Genas, Genay, Givors, Gleize, Grezieu-la-Varenne, Grezieu-le-Marché, Grigny, Haies, Halles, Haute-Rivoire, Irigny, Jarnioux, Jonage, Jons, Julienas, Jullie, L'Arbresle, Lacenas, Lachassagne, Lancie, Lantignie, Larajasse, Legny, Lentilly, Letra, Liergues, Limas, Limonest, Lissieu, Loire-sur-Rhone, Longes, Longessaignes, Lozanne, Lucenay, Lyon, Marchampt, Marcully-d'Azergues, Marcy, Marcy-l'Etoile, Marennes, Messimy, Meys, Meyzieu, Millery, Moins, Moire, Montagny, Montanay, Montmelas-Saint-Sorlin, Montromant, Montrottier, Morance, Mornant, Mulatiere, Neuville-sur-Saone, Nuelles, odenas, Oingt, Orlenas, Oullins, Perreon, Pierre-Benite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pollionnay, Pomeys, Pommiers, Pouilly-le-Monial, Pusignan, Quincie-en-Beaujaulais, Quincieux, Regnie-Durette, Rillieux-la-Pape, Riverie, Rivolet, Rochetaillée-sur-Saone, Rontalon, Sain-Etienne-la-Varenne, Sain-Bel, Saint-André-la-Cote, Saint-Clement-les-Places, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Genis-l'Argentiere, Saint-Germain-sur-l'Arbresles, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Lager, Saint-Laurent-d'Oingt, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Romain-en Gier, Saint-Verand, Saint-Andeol-le-Château, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-sur-le-Rhone, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Etienne-des-Ouillères, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-ollières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Jean-de-Touslas, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Julien, Saint-Laurent-d'Agnay, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Laurent-de-Vaux, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Sorlin, Saint –Symphorien d'Ozon, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Catherine, Sainte-Colombe, Sainte Paule, Sainte-Consorce, Sainte-Foy-l'Argentière, Sainte-Foy-les-Lyon, Salles-en-Beaujaulais, Sarcey, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Savigny, Serezin-du-Rhone, Simandres, Solaize, Soucieu-en-Jarrest, Sourcieux-les-Mines, Souzy, Taluyers, Taponas, Tassin-la-Demi-Lune, Ternand, Ternay, Theize, Thurins, Tours-de-Salvagny, toussieu, Treves, Tupin-et-Semons, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Venissieux, Vernaison, Vernay, Ville-sur-Jarnioux, Villecheneve, Villefranche-sur-Saone, Villeurbanne, Villie-Morgon, Vourles, Yzeron.

Etourneau sansonnet : ensemble du département et de la métropole.

Département de la Haute-Saône (70)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de Saône-et-Loire (71)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Martre : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Sarthe (72)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Savoie (73)

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département de la Haute-Savoie (74)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Département de la Seine-Maritime (76)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de Seine-et-Marne (77)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Marte : ensemble du département à l'exception des communes de : Argentieres, Bailly-Romainvilliers, Bussy-Saint-Georges, Les Chapelles-Bourbon, Chatre, Chaumes-en-Brie, Collegien, Courtomer, Crevecœur-en-Brie, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Favières, Ferrières-en-Brie, Fontenay-Tresigny, Gretz-Armainvilliers, La Houssaye-en-Brie, Jossigny, Liverdy-en-Brie, Magny-le-Hongre, Marles-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Ozouer-le-Voulgis, Pezarches, Pontault-Combault, Pontcarre, Presles-en-Brie, Roissy-en-Brie, Serris, Touquin, Tournan-en-Brie, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Andrezel, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Beauvoir, Blandy, Bombon, Brie-Comte-Robert, Champdeuil, Champeaux, Chevry-Cossigny, Combs-la-Ville, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Gregy-sur-Yerre, Ferolles-Attilly, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Lesigny, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Moisenay, Moissy-Cramayel, Montereau-sur-le-Jard, Mormant, Nandy, Quiers, Reau, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Saint-Mery, Savigny-le-Temple, Servon, Soignolles-en-Brie, Solers, Vaux-le-Penil, Verneuil-l'Etang, Vert-Saint-Denis, Voisenon, Yebles, Coulombs-en-Valois, Germigny-sous-Coulombs, Vendrest, Dammartin-en-Goele, Longperrier, Montge-en-Goele, Monthyon, Penchard, Saint-Mard, Annet-sur-Marne, Barcy, Chambry, Charmentray, Charny, Chelles, Claye-Souilly, Compans, Courtry, Cuisy, Douy-la-Ramée, Gesvres-le-Chapitre, Gressy, Iverny, Juilly, Marchemoret, Marcilly, Mauregard, May-en-Multien, Le Mesnil-Amelot, Messy, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Natouillet, Chauconin-Neufmontiers, Oissery, Othis, le Pin, Le Plessis-au-Bois, Le Plessis-L'Eveque, Le Plessis-Placy, Rouvres, Saint-Mesmes, Saint-Pathus, Saint-Soupplets, Thieux, Trilbardou, Trocy-en-Multien, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis, Villeroy, Villevaude, Vinantes, Vincy-Manœuvre.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département des Yvelines (78)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département des Deux-Sèvres (79)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Somme (80)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département du Tarn (81)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.

Département de Tarn-et-Garonne (82)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Geai des chênes : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département du Var (83)

Renard : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.

Département de Vaucluse (84)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.

Département de la Vendée (85)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Vienne (86)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département de la Haute-Vienne (87)

Renard : ensemble du département.
Martre : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Etourneau sansonnet : ensemble du département.

Département des Vosges (88)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.

Département de l'Yonne (89)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Martre : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.

Département du Territoire de Belfort (90)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.

Département de l'Essonne (91)

Renard : ensemble du département.
Fouine : ensemble du département.
Corbeau freux : ensemble du département.
Corneille noire : ensemble du département.
Pie bavarde : ensemble du département.

Département des Hauts-de-Seine (92)

Fouine : ensemble du département.

Département du Val-de-Marne (94)

Fouine : ensemble du département.

Département du Val-d'Oise (95)

Renard : ensemble du département.

Fouine : ensemble du département.

Corbeau freux : ensemble du département.

Corneille noire : ensemble du département.

Pie bavarde : ensemble du département.